Temps du Carême - 5e Semaine: Lundi (A et B)

Texte de l'Évangile (*Jn* 8,1-11): Jésus s'était rendu au mont des Oliviers; de bon matin, il retourna au Temple (...). Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en train de commettre l'adultère. Ils la font avancer, et disent à Jésus: «Maître, cette femme a été prise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, qu'en dis-tu?» (...). Jésus s'était baissé et, du doigt, il traçait des traits sur le sol. Comme on persistait à l'interroger, Il se redressa et leur dit: «Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter la pierre» (...).

Jésus est le Législateur, est la Justice en personne

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)
(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, l'évangéliste Jean met en relief un détail: alors que les accusateurs l'interrogent avec insistance, Jésus se baisse et se met à écrire avec son doigt sur le sol. Ce geste présente le Christ comme un législateur divin: en effet, Dieu écrit la loi avec son doigt sur les tables de pierre.

Jésus est donc le Législateur, il est la Justice en personne. Et quelle est sa réponse? "Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre". Ces paroles sont pleines de la force désarmante de la vérité, qui abat les murs de l'hypocrisie et ouvre les consciences à une justice plus grande, celle de l'amour, dans lequel consiste le plein accomplissement de tout précepte.

—Jésus, en donnant l'absolution à la femme pour son péché, l'introduit dans une vie nouvelle, orientée vers le bien: Dieu ne désire pour nous que le bien et la vie; Il pourvoit à la santé de notre âme par l'intermédiaire de ses ministres, nous libérant du mal par le sacrement de la Réconciliation.